

Groupe 4 - Voter sous le Second Empire (1851-1870)

Question posée aux électeurs lors du plébiscite* du 21 novembre 1852 :

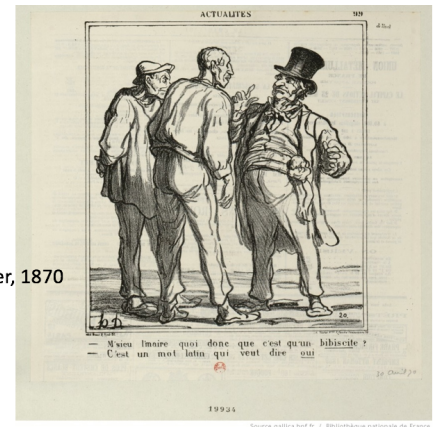
« Le peuple veut le rétablissement de la dignité impériale dans la personne de Louis-Napoléon Bonaparte, avec hérédité dans sa descendance directe, légitime ou adoptive et lui donne le droit de régler l'ordre de sa succession au trône dans la famille Bonaparte[...] »

Résultats du vote publiés par le décret impérial du 2 décembre 1852 :

« 7 824 189 bulletins portent le mot « oui » ; 253 145 bulletins portent le mot « non » ; 63 326 bulletins nuls. Louis Napoléon Bonaparte est empereur des Français sous le nom de Napoléon III. »

*Plébiscite: question posée aux électeurs à laquelle ils doivent répondre par oui ou par non.

Lithographie, H. Daumier, 1870



Copie d'un document pré-imprimé envoyé par le sous préfet de Marcilly au maire d'Epône le 6 juin 1861. *En italiques, les mots ajoutés à la main sur ce modèle de courrier imprimé.*

Un arrêté de M. le Préfet, inséré au Recueil N° 10 de la présente année, convoque les électeurs de votre commune le 16 de ce mois pour élire **Deux conseillers d'arrondissement**. Veuillez, je vous prie, vous bien pénétrer des obligations que vous imposent les instructions renfermées dans cet arrêté, afin d'éviter toute erreur, réclamation ou protestation contre le résultat de l'élection dont il s'agit. [...]

Enfin Monsieur le maire, il me reste une dernière indication à vous donner, c'est le choix des candidats que le Gouvernement a acceptés et que l'administration recommande aux hommes qui lui sont dévoués **M. M. Brochant de Villiers, député au corps législatif et Fréville, maire de Flacourt**, vous sont connus depuis longtemps; Tandis que par son patronage officiel, le gouvernement rendait justice à leur dévouement, vous avez pu, comme moi, apprécier qu'ils savaient se faire les interprètes de vos besoins et défendre vos intérêts. Le choix de l'administration est je n'en doute pas, d'accord avec le vœu des populations et avec la reconnaissance que celles-ci doivent aux candidats qui se présentent à leur suffrages. Je vous prie donc Monsieur le maire d'user de la légitime influence que vous exercez pour assurer le succès de la candidature de **M.M. Brochant de Villiers et Fréville** qui doit donner une satisfaction si complète aux intérêts de votre canton.

Groupe 4 - Voter sous le Second Empire (1851-1870)

1°) Doc 1 et Chronologie – Que demande-t-on aux électeurs le 21 novembre 1852 ? Qui est au pouvoir à ce moment-là ? Comment et à quelle date est-il parvenu au pouvoir ? Quel type de suffrage est appliqué pendant cette période ? Quelle est la réponse des Français ?

2°) Doc 1 – Que remarquez-vous sur la manière dont la question est posée aux électeurs ?

3°) Doc 2 – Décrivez rapidement l'image. A quelle classe sociale appartiennent les deux personnages qui interrogent le maire ?

4°) Doc 2 – Comment le dessinateur se moque-t-il du plébiscite ? Pensez-vous qu'il se moque seulement du plébiscite à travers ce dessin ?

5°) Doc 2 – Selon vous, pourquoi cette caricature ne paraît-elle qu'en 1870 ?

6°) Doc 3 – Qui doit-on élire dans cette commune en 1861 ? Quelles recommandations donne le sous-préfet au maire ? Pensez-vous que ce soit démocratique ?

7°) D'après votre étude de ces documents, décrivez le vote pendant le Second Empire (type de suffrage, type d'élections, organisation des élections).